

Versailles, le 27/06/2026

BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE METEOROLOGIQUE

Le département des Yvelines est placé en vigilance **ORANGE** en raison d'un événement de type **ORAGES**.
Le préfet des Yvelines décide la sensibilisation des maires et des services de l'État.
Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

1- Type et période de la vigilance météorologique :

Vigilance **ORANGE ORAGES** à compter du **samedi 27 juin 2026 à 17h00**.

Persistance de la vigilance **ROUGE** Canicule



2- Description de la situation météorologique :

Situation actuelle : Vigilance rouge canicule depuis dimanche 21 juin dernier. Les fortes chaleurs sont installées depuis sur le département.

3- Evolution prévisible de la situation :

Situation fortement orageuse d'été qui nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque fort de phénomènes violents.

Une dégradation orageuse remonte sur l'Île-de-France de cet après-midi samedi, jusqu'au milieu de nuit de samedi à dimanche.

A partir de la soirée, les phénomènes s'intensifient : forte activité électrique, fortes rafales de vents pouvant être supérieures à 100 km/h, grêles et cumuls de précipitations ponctuellement élevés.

Le passage est rapide mais intense.

4 – Conseils de comportements à destination de la population :

Le préfet demande à la population d'être vigilante aux phénomènes d'orages pouvant être particulièrement intense :

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau.
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur.
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer.
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés.
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

5 – Points de vigilance pour les maires :

- Informer la population sur les risques inhérents à la vigilance orange ;
- Relayer les messages de prévention de la préfecture.
- Sensibiliser la population sur les activités en extérieur, particulièrement celles représentant un risque (activité de plein air, activité sportive, activité sous des barnums ou des tentes...);

- Être très attentif aux personnes vulnérables de vos communes notamment en cas de coupure d'électricité ;
- Limiter les déplacements de vos administrés.

5 – Se tenir informé :

- De l'évolution du niveau de vigilance : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Des conseils de comportements : <http://www.sante.gouv.fr/>
- Des informations officielles : <https://www.yvelines.gouv.fr/> & <https://x.com/Prefet78>